

RÉGIMES DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITOIRE : les frontières en question

*Colloque international de La Rochelle
22 - 26 septembre 1998*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Les frontières de la fécondité au Maroc

Jamal BOURCHACHEN

Direction de la statistique, Rabat, Maroc

Parmi les sources de données démographiques disponibles au Maroc, seul le recensement de la population permet de disposer d'informations sur la fécondité à des niveaux géographiques fins ; la couverture des naissances par le système d'état civil est encore incomplète et très variable dans l'espace et, les enquêtes menées régulièrement ne concernent que des échantillons très réduits. Le recensement présente, qui plus est, l'avantage de s'intéresser simultanément à plusieurs caractéristiques individuelles (de la femme) et collectives (ménages), ce qui permet des croisements intéressants entre la fécondité et les variables liées à l'éducation, à l'activité économique, aux conditions d'habitat, etc.

La cartographie de la fécondité marocaine, effectuée sur la base des données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1994, révèle deux faits importants. D'abord, sa baisse a fait tache d'huile ; elle a pratiquement touché toutes les régions urbaines et rurales du Maroc, là où la pratique contraceptive est restée défailante, l'âge d'entrée en première union recule rapidement¹. Ensuite, il y a persistance de grands contrastes spatiaux ; les différentes régions du pays ne sont ni au même stade de transition, ni n'évoluent, à cet égard, au même rythme.

L'objet de ce travail est justement de proposer une approche spatiale de la fécondité² marocaine. Il s'attachera à montrer que, au-delà de la dichotomie classique entre le milieu urbain et le milieu rural, la grande diversité géographique de la fécondité permet, grâce à d'autres stratifications, l'émergence de nouvelles frontières, qui seraient mieux à même de rendre compte des différents régimes démographiques au Maroc et des facteurs sous-jacents...

1. Quelles frontières pour la fécondité au Maroc ?

Administrativement le Maroc est constitué de 68 provinces et préfectures. Parmi celles-ci, 7 sont totalement urbaines et 61 englobent chacune un espace rural et un espace urbain. Chacun des ces deux espaces est constitué de communes. Au total, le Maroc en compte 1547 dont 1298 rurales et 249 urbaines. Au recensement de 1994, ces dernières abritaient 51,4% de la population du Maroc.

Le nombre important de communes rend malaisé le traitement cartographique de la fécondité au niveau de désagrégation communale. Si le niveau provincial est plus facile à manipuler, il ne pose pas moins un sérieux problème dû à l'effet perturbateur du degré très variable d'urbanisation des provinces (voir section suivante). Une solution intermédiaire a ainsi été privilégiée, permettant à la fois un traitement cartographique assez simple et la neutralisation de cet effet perturbateur : l'unité d'observation retenue est constituée de l'ensemble des communes formant la partie exclusivement urbaine (exclusivement rurale) de chaque province ou préfecture. Sachant que sept préfectures sont totalement urbaines, nous avons ainsi formé 129 unités (68 urbaines et 61 rurales).

¹ Bourchachen J., 1998. « Nuptiality transition in Morocco : a regional vision », Work shop on New Arab Demography, S.R.C., American University of Cairo.

² Mesurée par l'indice synthétique de fécondité. Celui-ci est calculé sur la base des naissances déclarées au cours des douze derniers mois précédant le recensement de 1994 ; un effet télescopique n'est pas à écarter dans la mesure où des enfants nés en dehors de la période de référence risquent d'être comptés tandis que d'autres, nés durant cette période, peuvent être omis.

Ce choix n'est certes pas sans conséquences sur les conclusions auxquelles nous avons abouties, dans la mesure où l'éventail de variation de la fécondité est implicitement déterminé par le niveau de désagrégation adopté³ (plus important si l'on avait retenu les communes au lieu d'un groupement de communes). On notera toutefois que les unités constituées sont globalement homogènes : chacune d'entre elles fait partie d'un même espace administratif (province ou préfecture) et ses composantes (les communes) forment un ensemble géographique contigu. Qui plus est, une distinction est opérée entre unités urbaines et unités rurales. *Une distinction d'autant plus fondamentale qu'elle permet de prendre en considération les spécificités socioculturelles et socio-économiques du milieu rural marocain.*

1.1. Une première frontière, implicite, séparant l'urbain du rural

Parmi les enseignements fondamentaux que l'on peut tirer du dernier rapport sur le développement humain⁴, le Maroc est, en réalité, constitué de deux parties bien distinctes : une partie urbaine moderne, ouverte sur le monde extérieur, et qui, d'après pratiquement tous les indicateurs de développement économiques et humains, se place au dessus de la moyenne de l'ensemble des pays en développement ; et une seconde partie, rurale, où le niveau de ces mêmes indicateurs la relègue au rang des pays les plus pauvres du monde⁵.

S'il est vrai que ni l'une ni l'autre de ces deux parties n'est homogène, cette opposition reste fondamentalement de rigueur.

Ce constat nous a mené, dans un précédent travail⁶, à remettre en cause les études comparatives effectuées sur les provinces marocaines lorsque les deux milieux de résidence sont confondus. Nous avons démontré que le classement de ces entités administratives selon certains critères reflète, parfois, beaucoup plus des différences de niveaux d'urbanisation que des disparités par rapport aux indicateurs étudiés. Le degré d'urbanisation semble un facteur qui perturbe l'observation correcte des disparités provinciales.

Il a ainsi été décidé d'étudier les variations de la fécondité dans chacun des deux milieux de résidence séparément, admettant, ce faisant, l'existence implicite d'une première frontière de la fécondité. Frontière, entre un régime démographique caractérisé par une fécondité bien inférieure à 3 enfants (2,6) et un autre où elle dépasse 4 enfants (4,3).

1.2. La frontière rurale et la frontière urbaine

Deux cartes de la fécondité ont ainsi été établies. Une carte des unités urbaines (carte 1 en annexe) qui permet d'identifier les espaces où l'ISF est supérieur (ou inférieur) à la moyenne

³ Au niveau provincial, l'ISF varie d'un minimum de 1,5 enfant à un maximum de 6,9 enfants. Au niveau communal, la fécondité frôle un niveau quasi-naturel (plus de 10 enfants par femme) dans les communes de Bni Mansour (Province de Chefchaouen dans le nord) et de Oukaimden (Province Al Haouz près de Marrakech) et, à l'opposé, se situe à un niveau qui n'est égalé que dans des pays comme l'Allemagne ou l'Espagne (1,4 enfant) dans la commune de Al Barkanyne (Province de Nador), et les communes de Touarga (Préfecture de Rabat) et de Machouar Casablanca.

⁴ Rapport national sur le développement humain 1997, Ministère de la Prévision Economique et du Plan-PNUD, 1998.

⁵ On notera que, outre son caractère éminemment agricole (84% de la population rurale active est occupée dans l'agriculture, contre seulement moins de 3% de la population active urbaine ; les branches d'activités de l'Industrie, du Commerce et des Services emploient 12% de la population rurale contre 58% de la population citadine), le milieu rural est également caractérisé par un très faible niveau de scolarisation (27% seulement de filles âgées de 7-12 ans sont scolarisées, contre 80% en milieu urbain), et par des conditions de vie très défavorables ; un indicateur révélateur à cet égard : 4% seulement des ménages ruraux disposent de l'eau potable dans le logement, contre 74% en milieu urbain.

⁶ BOURCHACHEN J., 1998. « Pour une meilleure appréhension des disparités régionales au Maroc », Les Cahiers de la Direction de la Statistique, Rabat.

urbaine nationale et une autre carte (carte 2 en annexe), des unités rurales, identifiant ceux où ce même ISF est supérieur (ou inférieur) à la moyenne rurale⁷ ; à l'intérieur de chaque milieu de résidence pris séparément, la distinction est ainsi faite entre les zones où la fécondité est jugée encore relativement élevée et celles où la transition féconde est supposée relativement avancée.

L'examen de ces deux cartes à la lumière de quelques indicateurs, a révélé que, à l'intérieur de chacun des deux milieux de résidence, des disparités socio-économiques entre les espaces de part et d'autre de chacune des deux frontières existent bel et bien, même si elles ne sont pas, systématiquement, très prononcées.

1.3. Caractéristiques socio-économiques des espaces identifiés

En milieu rural (tableau 6 en annexe), quand on passe de la zone de basse fécondité (ISF moyen de 3,9) à celle de haute fécondité (ISF de 5,2) :

- la part des femmes analphabètes passe de 87,7% à 91%
- la part de la population connaissant le Français, de 14% à 9,9% ;
- la part des personnes occupées dans les branches de l'industrie, du commerce et des services, de 13,1% à 9,6%.

On notera surtout que le taux de chômage féminin, qui semble proportionnel au degré de « modernisation », est réduit de moitié quand on passe de la première à la seconde zone (soit respectivement 14% et 7%).

En milieu urbain (tableau 6 en annexe), de l'espace le moins fécond (un ISF moyen de 2,5 enfants par femme) à l'espace le plus fécond (3,3 enfants par femme) on note que :

- le taux d'analphabétisme féminin passe de 47,5% à 55,6%
- la part des personnes connaissant la langue française de 47% à 39%.
- la part des personnes occupées dans les branches de l'industrie, du commerce et des services, de 57% à 55%.

En outre, si le taux de chômage féminin reste pratiquement inchangé, le taux d'activité des femmes passe de 19% à 12% du premier au deuxième espace.

En somme, bien que le niveau des différents indicateurs soit fondamentalement déterminé par le caractère rural ou urbain de l'espace considéré, les écarts relevés, à cet égard, entre les deux espaces à l'intérieur de chaque milieu de résidence suggèrent des niveaux de développement socio-économique et socioculturel relativement moins favorables dans les zones de fécondité relativement élevée.

1.4. Quand les deux frontières se confondent

La superposition des deux cartes révèle que les frontières mises en évidence séparément à l'intérieur de chacun des deux milieux de résidence se confondent, mettant en relief deux zones bien distinctes : le Maroc de faible fécondité, côtier et central avec un prolongement vers Oujda et le Maroc de fécondité encore élevée, du sud-est avec un prolongement vers les régions de Abda et Chiadma et englobant une poche, au nord, entourant la province, très pauvre, de Chefchaouen.

La coïncidence des deux frontières urbaine et rurale de la fécondité suggère un effet de « proximité géographique et d'appartenance administrative » ; les parties urbaines et rurales de

⁷ En réalité, pour des considérations pratiques, nous avons retenu comme seuils de fécondité 3 enfants par femme en milieu urbain et 4,5 enfants par femme en milieu rural ; seuils légèrement supérieurs aux moyennes urbaine et rurale.

fécondité relativement faible (ou élevée) ne sont autres que les deux composantes d'une même province ou préfecture.

Ainsi, au-delà de la frontière entre le Maroc urbain et le Maroc rural, matérialisée par des disparités socioéconomiques et socioculturelles bien évidentes, cette nouvelle stratification suggère l'existence d'une deuxième frontière, plutôt discrète, qui, transcendant la dichotomie urbain/rural, met en évidence la persistance de deux espaces au Maroc : un premier composé de provinces et préfectures dont les milieux urbains et ruraux sont relativement « modernes » ou en voie de « modernisation » ; et, un second dont les parties urbaines et rurales de ses provinces se présentent dans une situation relativement moins favorable.

L'opposition entre ces deux espaces n'est pas sans rappeler cette distinction opérée au début du protectorat français entre le Maroc utile et le Maroc dit inutile ! En tout cas, cette frontière entre les deux régimes de faible et de forte fécondité n'est pas complètement étrangère à celle établie par les autorités du protectorat entre l'espace utile, à « moderniser », et cet espace jugé inutile, qui devait rester à la marge de la « modernité ».

2. Facteurs de « modernité » : aperçu sur quelques déterminants essentiels de la fécondité au Maroc

2.1. Connaissance des langues et instruction

Au Maroc, une bonne majorité de la population alphabétisée (66%) parle et écrit la langue française. Même en milieu rural, où les personnes instruites ne sont pas légion, presque la moitié des personnes alphabétisées connaissent le français. Cette caractéristique à elle seule révèle le champs d'enracinement d'une certaine culture occidentale dans le vécu marocain. Sans parler de l'élite intellectuelle, qui conditionne l'orientation future de la société et qui, évidemment, est davantage imprégnée de la culture des voisins du nord.

Mais, d'un autre côté, plus de la moitié des Marocains âgés de dix ans et plus sont analphabètes, parmi lesquels 64% de ruraux et presque autant de femmes.

Un contraste qui n'est pas sans se refléter sur la vie féconde des femmes. En effet, l'ISF est réduit de moitié environ quand on passe des femmes n'ayant aucun niveau d'instruction à celles lisant et écrivant l'arabe et le français. Il descend sous la barre de 2 enfants chez les femmes connaissant au moins une langue supplémentaire.

TABLEAU 1. INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ SELON LA CONNAISSANCE DES LANGUES

Lit et écrit	Ensemble	Urbain	Rural
Néant	4,0	3,4	4,5
Arabe seule	2,6	2,5	3,4
Arabe et Français	2,2	2,2	2,6
Arabe, Français et d'autres langues	1,8	1,8	-

Source : RGPH de 1994

Cette stratification selon la connaissance des langues n'est évidemment par étrangère à celle présentée dans le tableau ci-dessous, établie selon le niveau d'instruction de la femme. Mais il y a lieu de remarquer qu'en milieu rural, la fécondité ne franchit pas le seuil de 3 enfants, même quand la femme dispose d'un niveau d'enseignement secondaire.

Il semblerait ainsi que, par delà l'instruction, la connaissance de la langue française, qui traduirait une certaine ouverture sur la modernité, est un déterminant essentiel de la fécondité marocaine.

TABLEAU 2. INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Niveau d'instruction	Ensemble	Urbain	Rural
Néant	4,0	3,5	4,5
Pré-scolaire	3,0	2,9	4,0
Fondamental	2,5	2,4	3,0
Secondaire	2,1	2,1	3,0
Supérieur	1,9	1,9	1,7

Source : RGPH de 1994

2.2. Accès de la femme aux secteurs « modernes » d'activité économique

Le rôle de la « modernité » peut être appréhendé à travers l'occupation économique de la femme. D'abord, une inflexion de la fécondité a lieu quand la femme passe de l'inactivité à l'activité.

TABLEAU 3. INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ DE LA FEMME ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

Type d'activité	Ensemble	Urbain	Rural
Active occupée	2,3	1,5	4,0
Inactive	3,8	3,3	4,4

Source : RGPH de 1994.

Cette inflexion est plus nette en milieu urbain, avec une réduction de l'ISF de 1,8 enfant, contre seulement 0,4 en milieu rural. Il est vrai que dans ce dernier milieu la frontière entre l'activité et l'inactivité de la femme est pour le moins incertaine. La plupart du temps, ces deux états sont confondus, car tout en étant femme au foyer, la femme rurale participe, généralement en tant qu'aide familiale, aux différentes activités économiques spécifiques au milieu rural.

Ensuite, une autre inflexion marque le passage de la femme des activités agricoles aux activités industrielles et aux services (domestiques, essentiellement).

TABLEAU 4. INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

Branche d'activité	Ensemble	Urbain	Rural
Agriculture	4,2	-	4,2
Industrie et artisanat	1,4	1,2	2,9
Services	0,9	0,9	-
Administration, et secteurs sociaux	2,2	2,1	2,5

Source : RGPH de 1994.

En milieu rural, l'ISF décline de 4,2 enfants chez les femmes exerçant une activité agricole à moins de 3 enfants chez celles occupées dans les secteurs industriel (2,9) et sociaux (2,5). La fécondité des femmes urbaines travaillant dans le secteur de l'industrie et de l'artisanat n'excède guère 1,2 enfant par femme.

2.3. Programme d'ajustement structurel et montée du chômage des jeunes

En comparaison avec les décennies précédentes, la baisse de la fécondité a été particulièrement rapide durant les années quatre-vingts : l'ISF a diminué de 2,2 enfants entre 1982 et 1994, contre seulement 1,5 enfant durant la période 1962-1982.

Il s'agit en fait essentiellement d'un déclin de la fécondité générale, car, calculé pour les femmes mariées, l'ISF s'élève encore en 1994 à 6,2 enfants par femme (3,3 pour l'ensemble des femmes), à 6,9 en milieu rural (4,3 pour l'ensemble) et à 5,5 en milieu urbain (2,6 pour l'ensemble des femmes). C'est dire le rôle essentiel du recul de l'âge à la première union dans la détermination du niveau de fécondité actuelle⁸.

Si déjà au début des années quatre-vingts, l'âge au premier mariage féminin était relativement élevé (22 ans au recensement de 1982), une dizaine d'années plus tard (1994), il s'est encore accru pour atteindre près de 26 ans (30 ans chez les hommes). Une évolution qui semble singulière dans un pays où, la sexualité n'est conçue que dans le cadre du mariage, et où ce dernier fait encore rêver l'écrasante majorité des filles, même les plus instruites⁹. Il convient dès lors de supposer le caractère involontaire de ce rapide recul de l'âge au mariage et de s'interroger sur les raisons qui auraient pu contraindre les femmes (et les hommes) à reporter encore davantage leur mise en couple.

Sachant que les années quatre-vingts ont été marquées, au Maroc, par l'application drastique d'un Programme d'Ajustement Structurel (PAS), « préconisé » par les bailleurs de fonds étrangers, avec des conséquences néfastes sur le plan social, il n'est pas impossible que ce recul rapide de l'âge au premier mariage et cette baisse, non moins rapide, de la fécondité générale, soient dus pour une bonne partie à l'exacerbation du chômage parmi les jeunes.

En effet, cette période a vu le taux de chômage s'accroître de façon spectaculaire, notamment parmi les jeunes mariables. Si, en 1982, ce taux n'excédait guère 18% chez les 20-24 ans et 11% chez les 25-29 ans, en 1994, il a atteint 31% chez les premiers et 24% chez les seconds.

L'incidence de ce phénomène semble proportionnelle au degré d'urbanisation et de « modernisation ». De 10% en milieu rural, il dépasse 20% en milieu urbain.

C'est un phénomène qui frappe essentiellement les jeunes citadins et plus encore les jeunes femmes citadines (tableau 5). Il semble ménager les personnes non instruites et frappe durement les diplômées, peut-être plus exigeants quant à la qualité de l'emploi. On notera ainsi que parmi les chômeurs citadins, 87% sont âgés de moins de 34 ans et 68% sont diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur¹⁰.

TABLEAU 5. TAUX DE CHÔMAGE (EN %) CHEZ LES JEUNES CITADINS EN 1994

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19 ans	28,4	45,6	41,0
20-24 ans	35,1	48,3	39,1
25-29 ans	25,6	39,1	29,8

Source : RGPH de 1994

⁸ BOURCHACHEN J., (1995). « Contribution de la nuptialité et de la contraception à la baisse de la fécondité au Maroc », Revue Marocaine de Droit et d'Economie du Développement, n° 36, pp. 45-61.

⁹ BOURQIA R., EL HARRAS M., BENSALD D., (1995). Jeunesse estudiantine marocaine, valeurs et stratégies, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Essais et études, n°14, p.96.

¹⁰ Direction de la Statistique. « Activité, emploi et chômage en milieu urbain, résultats trimestriels, premier trimestre 1998 », 1998, p.10.

Cette exacerbation du chômage parmi les jeunes, alliée au renchérissement du coût de la vie et du logement, n'auraient pas manqué d'empêcher le mariage des jeunes, en particulier ceux issus des classes sociales défavorisées, aux âges souhaitables. On notera à cet égard que l'âge moyen au premier mariage féminin est de 27,6 ans dans les catégories socioprofessionnelles moyennes et de 25,8 ans dans la catégorie dite aisée¹¹.

Calculé pour les chômeurs, l'âge au premier mariage est, en effet, particulièrement élevé, et ce, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, 34 ans et 35,2 ans respectivement.

Le chômage n'est certes pas l'unique raison derrière cette évolution, mais son impact et ses implications méritent d'être examinés. Phénomène qui semble accompagner la « modernisation » du pays, dont les manifestations actuelles s'appellent notamment : triomphe de l'économisme et désengagement de l'Etat en faveur d'un secteur privé encore en gestation.

En somme, les facteurs individuels (éducation et connaissance des langues étrangères, accès à l'activité et plus encore aux activités dans l'industrie et les services) et contextuels (ajustement structurels) retenus ici semblent constituer des déterminants importants de la fécondité marocaine. Ayant insinué leur rapport à la « modernisation », nous les avons regroupés sous le terme générique de facteurs « de modernité ».

Nous avons pu vérifier, par ailleurs, que dans l'espace, la fécondité varie progressivement, en fonction du degré de « modernisation » des espaces considérés.

3. Conclusion

Au-delà de la frontière classique entre le Maroc urbain et le Maroc rural, l'approche spatiale de la fécondité marocaine permet des stratifications intéressantes. De celle proposée ici émerge une autre frontière qui, transcendant cette dichotomie classique, met en évidence deux espaces qui se composent, chacun, à la fois de zones urbaines et rurales : le Maroc de faible fécondité, côtier et central avec un prolongement vers Oujda, et le Maroc de fécondité encore élevée, du sud-est avec un prolongement vers les régions de Abda et Chiadma et englobant une poche, au nord, entourant la province, très pauvre, de Chefchaouen.

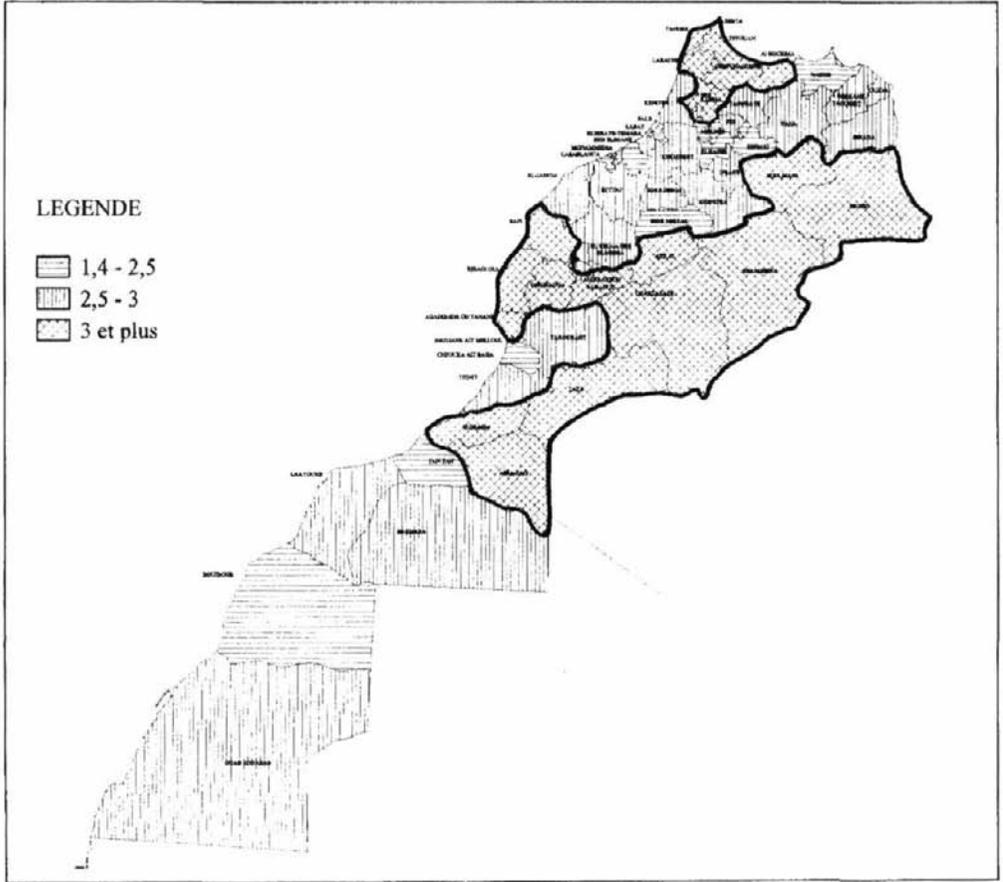
L'examen de quelques caractéristiques économiques et sociales, regroupés sous le terme générique de facteurs de « modernité », de ces deux espaces, et d'autres encore à l'intérieur même de chacun des deux milieux de résidence, a révélé de réelles inégalités, qui suggèrent que la baisse de la fécondité au Maroc semble gagner les différentes zones géographiques urbaines et rurales proportionnellement à leur degré de « modernisation ».

La frontière entre le Maroc de faible fécondité et le Maroc de fécondité élevée, tout en rappelant cette distinction opérée au temps du protectorat français entre le « Maroc utile » et le « Maroc inutile », met en fait en opposition deux régimes démographiques dont l'un a, davantage que l'autre, été imprégné du processus de « modernisation » engagé depuis le début du siècle.

¹¹ CERED (1997). Populations vulnérables..., p.149.

ANNEXE

CARTE 1 : NOMBRE MOYEN D'ENFANTS PAR FEMME (I.S.F.)
 PAR PROVINCE ET PRÉFECTURE (MILIEU URBAIN)
 (R.G.P.H. 1994)



CARTE 2 : NOMBRE MOYEN D'ENFANTS PAR FEMME (I.S.F.)
PAR PROVINCE ET PRÉFECTURE (MILIEU RURAL)
(R.G.P.H. 1994)

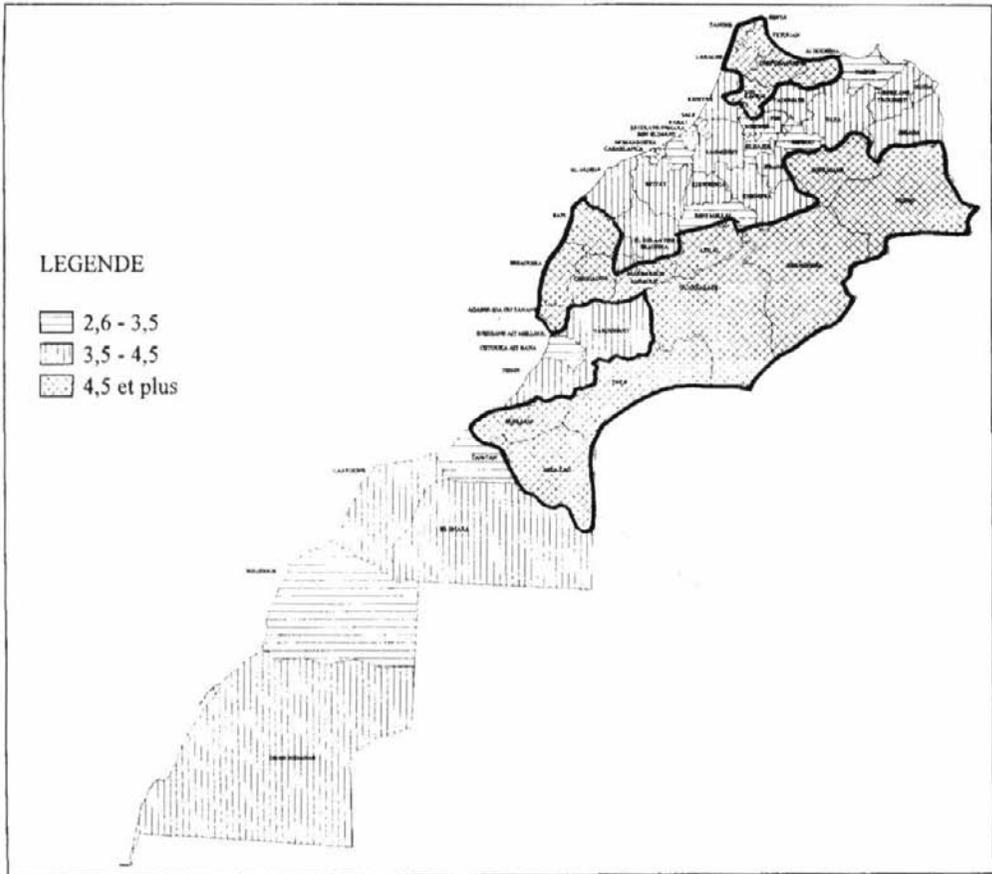


TABLEAU 6 INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES, SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SOCIOCULTURELS DANS LES ESPACES DE BASSE ET DE HAUTE FÉCONDITÉ

Espace Géographique	ISF	APMF	Tx An.F	P.C.F	Tx ACF	Tx CHF	Tx CH (25-29 ans)	P.AGR.	P.I.C.S.	Eau	électricité
Urbain	2,5	26,6	47,5	46,8	18,8	32,0	31,2	4,6	57,2	74,9	80,3
Rural	3,3	25,1	55,6	39,2	11,0	31,1	28,1	6,9	55,0	69,8	79,6
A + C	3,9	24,1	87,7	14,0	8,7	14,0	15,7	75,7	13,1	4,6	10
B + D	5,2	22,9	91	9,9	10,7	7,1	12,4	78,0	9,6	3,5	9,3
	3,0	25,6	63,3	33,9	14,7	27,4	26,6	33,2	39,4	49,7	55,2
	4,5	23,7	80,1	19,0	11,1	27,4	18,0	58,6	22,0	26,0	33,2

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1994

ISF : Indice Synthétique de Fécondité (enfants par femme) ;

APMF : Âge au premier mariage féminin (en années) ;

Tx ANF : Taux d'analphabétisme féminin (en %) ;

P.C.F : Population connaissant le français (en %) ;

Tx ACF : Taux d'activité féminin (en %) ;

Tx CHF : Taux de Chômage féminin (en %) ;

Tx CH(25-29 ans) : Taux de chômage de personnes âgées de 25 à 29 ans (en %) ;

P.AGR. : Part de la population occupée dans la branche de l'Agriculture (en %) ;

P.I.C.S : Part de la population occupée dans les branches de l'Industrie, du Commerce et des Services (en %) ;

Eau : Part des ménages dont le logement est équipé en eau (en %) ;

Electricité : Part des ménages dont le logement est équipé en électricité (en %).